

DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-07

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Fixation du nombre de membres</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 27</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS,

Madame la Maire propose de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS à 9, répartis comme suit :


- La Maire, Présidente de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 4 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 4 membres nommés par la Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d'accepter le nombre d'administrateurs du CCAS selon la répartition proposée par Madame la Maire.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040107-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 17/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.